

La Sécurité Sociale Intégrale ... A vos agendas !!



La première se déroulera le
19 mai 2025
de 14h à 16h30

C'est l'occasion d'échanger sur vos préoccupations et vos questions concernant la Sécurité Sociale, de sa création à aujourd'hui ...



La deuxième se déroulera le
06 octobre 2025
de 14h à 16h30

Ne manquez pas cette chance de vous exprimer sur votre vision personnelle de ce que doit être la Sécurité Sociale de demain ...



La "Sécurité Sociale Intégrale", le projet revendicatif de la CGT ...

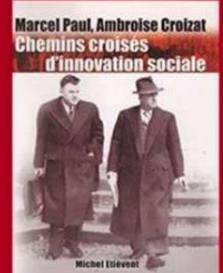
Participez à ces deux initiatives inédites afin de vous permettre d'avoir les informations nécessaires pour mieux partager et promouvoir ce projet ...

Sécurité Sociale .. à vos agendas .. 

Venez participer à nos deux après-midi dédiées à la Sécurité Sociale, spécialement organisées pour nos adhérents

Salle Pierre SEMARD
Rue Villey Desmeserets à Caen

Marcel Paul, Ambroise Croizat
Chemins croisés d'innovation sociale



Michel Elévout

Bulletin d'inscription à retourner avant la date limite indiquée pour chaque évènement.

A retourner à : usrcgt14@wanadoo.fr ou USR14 8 Rue du Colonel Rémy 14000 CAEN
Ou envoyez une photo de ce bulletin de participation au 06.43.45.46.24 / 0787 18 14 06

Informations du participant

Nom : _____ Téléphone : _____

Prénom : _____ Email : _____

Syndicat : _____

Inscription aux après-midi Info/Débat

1. Le 19 mai 2025
(Réponse avant le 12/05/2025)

Nombre de participants : _____

2. Le 06 octobre 2025
(Réponse avant le 29/10/2025)

Nombre de participants : _____

Contact pour confirmation

Téléphone : _____

Email : _____

Date : ___ / ___ / 2025

Merci de votre participation !



Numéro 655 Mai 2025

Courrier de L'UD 14

Agenda : 19 Mai 2025

06 Octobre 2025

Salle Pierre Sémard à Caen

2 demi-journées de débats

Venez nombreux !

(Voir en dernière page)

Déposé le :

30/04/2025

à distribuer avant le :

06/05/2025

Caen PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**80 ANS DE LA
SÉCURITÉ
SOCIALE
ÉDITION SPÉCIALE**

Imprimé par nos soins Directeur Publication : Jean Jacques Morel
N° commission paritaire : 1 127 S 06277 - N° ISSN : 2496-5065
Réalisation : Jacky Ducrocq
Le Courrier de l'UD 14, 8 rue du colonel Remy 14000 Caen
Téléphone : 02.31.83.68.25 Mail UD CGT 14 : ud14@cgt.fr
Site internet : <https://calvados.cgt.fr>
Pour écrire au journal : courrier.ud1404@orange.fr



<https://www.calvados.cgt.fr>
<https://www.facebook.com/udcgt14/>



Sylvie RELLAND
Secrétaire Générale
de l'USR - CGT 14



SUCCES DU PRINTEMPS DES LUTTES !!!

La journée du 20 mars est incontestablement un succès !
Au niveau national, c'est près de 50 000 retraités-es qui se sont mobilisés-es.

A CAEN, se sont environ 600 manifestants-es qui ont affirmé leur détermination pour reconquérir la sécurité sociale et la remettre au centre du système de santé dont nous avons besoin.

Ils et elles ont également dénoncé la perte de pouvoir d'achat, le recul de l'accès aux soins, la hausse des prix de l'énergie, de l'alimentation...

Depuis des années, les revalorisations insuffisantes des pensions et des retraites ne compensent plus l'inflation galopante, plongeant de nombreux-ses retraités-es dans des situations de précarité inacceptables.

Si la journée du 20 mars 2025 est une réussite, elle n'est cependant pas une fin en soi. Face aux non-réponses des ARS et du ministère de l'emploi, la mobilisation doit s'amplifier.

Il est grand temps que le gouvernement entende nos revendications. L'heure est bien à la poursuite et à l'amplification de la mobilisation.

DE L'ARGENT POUR LES RETRAITES ...
PAS POUR LES CANONS !!!

Katy CAU
Secrétaire Générale
de l'UCR - CGT



Dans le plan de travail de la préparation du Congrès confédéral qui se tiendra du 1er au 5 juin 2026 à Tours, parmi les propositions, notons la réunion de 300 secrétaires généraux de syndicats le 13 juin à Montreuil, en même temps que la réunion de 500 jeunes.

Les 800 participant-es seront invité-es à la fête organisée à la mairie de Montreuil dans le cadre des 130 ans de la CGT. L'objectif est de créer une dynamique de préparation collective où le syndicat est le vecteur déterminant.

Cette initiative sera suivie d'échanges dans les syndicats. Il s'agit de permettre la tenue d'un Congrès en prise directe avec les réalités du quotidien, à même de décider des transformations et de leur mise en oeuvre.



Gouvernance, démocratie sociale et modalités de financement

UNE SÉCURITÉ SOCIALE
INTÉGRALE : OUI
LE FINANCEMENT EST POSSIBLE

La CGT aspire, à travers la Sécurité sociale intégrale, à rétablir les principes fondateurs de 1945, en assurant une protection sociale solidaire, universelle et de haut niveau tout au long de la vie.



Cette vision s'oppose aux logiques de financiarisation de l'économie et promeut une société basée sur la solidarité et l'égalité.

En somme, la Sécurité sociale intégrale telle que revendiquée par la CGT vise à renforcer le système de protection sociale français, en assurant une couverture complète des risques sociaux, financée par les cotisations sociales et gérée démocratiquement par les assurés eux-mêmes.

Pour assurer une gestion démocratique, la CGT préconise une gouvernance par des représentants élus par les assurés sociaux, renforçant ainsi la démocratie sociale et l'implication directe des travailleurs dans la gestion de leur protection sociale.

La mise en œuvre d'une Sécurité sociale intégrale nécessite une volonté politique forte et

Perspectives et enjeux

une mobilisation sociale. Elle s'inscrit dans une vision de société basée sur la solidarité, l'égalité et la justice sociale, s'opposant aux logiques de financiarisation de l'économie. La crise sanitaire récente a mis en lumière l'importance d'un système de protection sociale robuste et universel, renforçant la pertinence des propositions de la CGT.

En conclusion, la Sécurité sociale intégrale que la CGT revendique vise à rétablir et à renforcer les principes fondateurs de 1945, en assurant une protection sociale universelle, solidaire et démocratiquement gérée, répondant aux besoins actuels et futurs de l'ensemble de la population.

20 MARS 2025



80 ANS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



Les origines de la Sécurité Sociale en France

La Sécurité sociale française trouve ses racines dans l'histoire du mouvement ouvrier et des organisations de solidarité professionnelles. Ses fondements ont été posés bien avant sa création officielle :

- Le 9 avril 1898, la Loi sur les accidents du travail est promulguée, offrant une protection aux salariés en cas d'accidents survenus en milieu professionnel.
- Au fil des décennies, des organisations de solidarité liées à des groupes de métiers spécifiques (mineurs, ouvriers, marins, fonctionnaires) se sont développées.

4
OCTOBRE
1945



La création de la Sécurité Sociale

Le 04 octobre 1945 signature de la 1ère ordonnance créant la Sécurité Sociale par Ambroise CROISAT Ministre Communiste du travail et Secrétaire Général de la Fédération CGT de la Métallurgie.



Le système français actuel naît officiellement le 4 octobre 1945, sous l'impulsion du Conseil national de la Résistance (CNR). Le projet vise à unifier et étendre la protection sociale à l'ensemble de la population.

C'est donc au lendemain de la Seconde Guerre mondiale que la Sécurité sociale, telle que nous la connaissons aujourd'hui, a été créée :

- Le 4 et 19 octobre 1945, naissance officielle de la Sécurité sociale autour d'un socle commun, le Régime général, et de plusieurs régimes spéciaux.
- L'ordonnance du 4 octobre 1945 stipule : "Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent".
- Le principe fondateur est "De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins".

L'évolution et l'extension de la couverture

Au fil des années, la Sécurité sociale a connu plusieurs extensions et modifications :

Le 9 avril 1947, la Sécurité sociale est étendue aux fonctionnaires.

- Le 12 avril 1949 voit la création d'un régime d'assurance maladie obligatoire pour les professions non salariées non agricoles.

- En 1967, le Régime général se scinde en 3 branches autonomes financièrement : famille, santé et vieillesse. Cette séparation donne naissance à la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS), et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

Les évolutions et réformes de la Sécurité Sociale

Dès les années 1950, des ajustements sont nécessaires pour faire face aux déficits croissants.

Dans les années 1980-1990, la crise économique et l'augmentation des dépenses de santé conduisent à de nouvelles réformes :

- La création de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) en 1991 pour diversifier le financement.
- La mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU) en 1999, permettant aux plus précaires de bénéficier d'une prise en charge.

Les années 2000 voient l'introduction de la Tarification à l'Activité (T2A) dans les hôpitaux, réduisant les financements globaux et favorisant une logique de rentabilité. En 2016, la CMU est remplacée par la Protection Universelle Maladie (PUMA), simplifiant l'accès aux soins.



Les attaques contre la Sécurité Sociale et ses réductions

Depuis sa création, la Sécurité sociale a fait face à de nombreux défis et attaques :

1) Dès ses débuts, la Sécurité sociale a été critiquée pour les abus qu'elle pourrait engendrer. Certains députés, comme Jean Masson, accusaient le système de permettre "aux abus de proliférer dans l'anonymat et l'irresponsabilité".

2) Au fil des décennies, des réformes successives ont sapé les fondements de la Sécurité sociale, notamment en fiscalisant une partie de son financement.



3) Plus récemment, le gouvernement a préparé de nouvelles mesures régressives contre la branche maladie de la Sécurité sociale, sans épargner les autres branches (accidents de travail et maladies professionnelles, allocations familiales, perte



d'autonomie, financement). Des campagnes de contrôle de la justification des arrêts de travail auprès des assurés sociaux et des médecins prescripteurs ont été menées, malgré les explications de la CNAM sur l'augmentation des indemnités journalières due au vieillissement de la population active.

Depuis les années 1980, la Sécurité sociale a subi de nombreuses réductions budgétaires et réformes visant à limiter son coût :

- Les franchises médicales instaurées en 2008, rendant certains soins partiellement payants.
- Le recul de l'âge de la retraite : de 60 ans en 1983 à 62 ans en 2010, puis 64 ans en 2023.
- Le déremboursement progressif de certains médicaments et actes médicaux.

La montée des assurances privées et des mutuelles complémentaires, encouragée par ces mesures, remet en question l'universalité et la solidarité du système.

Évolution et défis contemporains

Au fil des décennies, la Sécurité sociale a subi diverses réformes qui ont parfois altéré ses principes fondateurs. Des mesures d'étatisation et des politiques d'austérité ont affaibli la démocratie sociale et la gestion par les travailleurs avec notamment la suppression des élections et l'instauration du paritarisme. La crise sanitaire récente a toutefois démontré l'importance cruciale de la Sécurité sociale, notamment à travers le financement des soins, des indemnités journalières et des équipements médicaux.

La CGT revendique la création d'une Sécurité sociale intégrale, visant à renforcer et étendre le système de protection sociale en France. Cette proposition s'articule autour de plusieurs axes clés pour assurer une couverture sociale universelle, intégrale et solidaire.



Principes fondamentaux de la Sécurité sociale intégrale

1. **Universalité de la protection sociale** : La CGT propose la création d'un régime universel basé sur la solidarité, financé par le salaire socialisé et géré par les intéressés eux-mêmes, couvrant l'ensemble des droits sociaux.

2. **Prise en charge complète des soins de santé** : Assurer une couverture totale des dépenses de santé pour tous, sans reste à charge, incluant les médicaments, les soins et les dispositifs médicaux, que ce soit en ambulatoire ou en hospitalisation.

3. **Prestations familiales universelles** : Garantir des prestations familiales non imposables, sans condition de ressources et dès le premier enfant, tout en introduisant de nouveaux droits adaptés aux évolutions de la parentalité, favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes.

4. **Indemnisation renforcée du chômage** : Proposer une indemnisation de tous les demandeurs d'emploi sans exception, y compris les primo-demandeurs et les salariés précaires, fixée à 80 % du dernier salaire brut (minimum SMIC) jusqu'au retour à l'emploi.

5. **Droit à la retraite amélioré** : Revenir à un âge légal de départ à la retraite à 60 ans, avec une pension basée sur la répartition, calculée sur les 10 meilleures années et/ou 75 % du dernier salaire brut, et indexée sur l'évolution des salaires.

6. **Prise en charge de la perte d'autonomie** : Intégrer la perte d'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale, assurant une prise en charge totale pour tous, quel que soit le type de prestation choisie (domicile, EHPAD).



Moyens proposés pour atteindre ces objectifs

- **Financement par le salaire socialisé** : Maintenir et renforcer le financement de la Sécurité sociale par les cotisations sociales, garantissant ainsi son indépendance vis-à-vis des politiques gouvernementales.
- **Gestion démocratique** : Assurer une gouvernance démocratique de la Sécurité sociale, avec des représentants élus par les assurés sociaux, permettant une gestion par les intéressés eux-mêmes.
- **Suppression de la CSG** : Remplacer la Contribution sociale généralisée (CSG) par une cotisation salariale, renforçant ainsi le lien entre cotisations et prestations.